smkrp

KINÉ FLASH PARIS

LE JOURNAL DE TOUS LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

numéro 22 - décembre 2008

Conte de Noël

Il est né le divin enfant

Lire page 7

Exercice illégal : arrachez-les !

Lire page 11

Y-a-t'il encore des « relations » conventionnelles ?

Des Caisses Primaires sourdes aux arguments des professionnels et de leurs représentants, d'autres Caisses qui semblent attendre ce qui va se décider chez les voisins – encore une preuve de la carence de l'UNCAM à faire appliquer ses décisions de manière unitaire. Des CSPD – quand elles se réunissent – où il ne se passe rien d'autre que des exposés soporifiques de chiffres auxquels on fait dire ce que l'on veut (page 4). Une CSPR avec encore moins de concret, d'ailleurs la majorité des Caisses n'est même pas présente… (page 5). Et pour couronner le tout, la CSPN où nos représentants sont régulièrement méprisés !

La question se pose : a-t'on encore intérêt à entretenir ces pseudo-relations conventionnelles, voire à rester liés à une Convention que personne ne respecte sauf nous ?

édito

Depuis deux ans, KFP circule sur les écrans de nos ordinateurs pour nous informer, pour échanger et enrichir nos expériences. À cette occasion, nous avons voulu changer sa présentation, le rendant plus agressif, et plus facile à lire. C'est ainsi que nous avons décidé de faire évoluer son apparence.

De la variété et de la multitude des événements qui jalonnent notre vie professionnelle, il est fort de constater que le dynamisme de notre profession doit être arraché à l'inertie que nous opposent les institutionnels dans les différentes commissions. Que ce dynamisme animé par un projet professionnel ambitieux nous conduise à organiser des réunions, à proposer des actions qui convergent à défendre nos compétences, à améliorer notre image, à organiser l'avenir de notre exercice, avec une vision de notre profession plus proche de ce qu'elle est dans les autres pays.

C'est ce regard nouveau que nous souhaitons continuer de vous transmettre par nos expériences et réflexions, avec humour et mordant.

Jean-Pierre Lemaître

Sommaire

Page 3 : Pâle CPAM

Page 4 : CSPD

Page 5 : CSPR Île-de France

Page 7 : Il est né le divin enfant

Page 8 : Une Journée d'Union Régionale

Page 9 : Coups de points

Page 10 : Risques professionnels

Page 11 : Exercice illégal : Arrachez les !

Page 12 : Vœux ou illusions

Page 14 : Machine à café contre lampe chauffante

Page 15 : Face aux normes...2015

Page 16 : Revue de presse

Page 17 : La nouveau Dakar

Page 18 : Espace détente

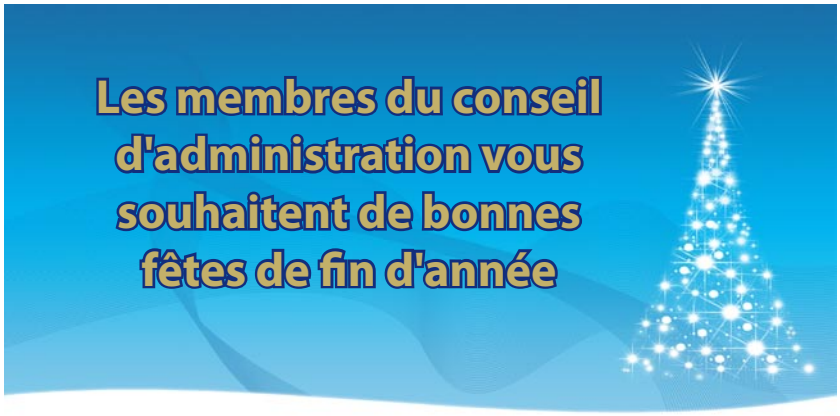

Directeur de la publication :
Philippe Cochard

Rédacteur en chef :
Jean-Pierre Lemaître

Contact :
kfp@smkrp.org

Réalisation : **SMKRP**

Graphisme et mise en page :
Claude Cabin

Crédits photos : Luis Gustavo Lucena, Chris Johnson, ilker, Ervin Bacik, Sigurd Decroos, Kathryn McCallum, Michel Rusticoni, Thomas Ricks, Claude Cabin, Thiago Miqueias, Jean-Pierre Prost, Hilde Vanstraelen, Meliha Gojak, Ove Tøpfe, Andrew Beierle, Frédéric Becart, www.photo-libre.fr.

Faites-nous partager vos bonnes adresses,curiosités, clins d'oeil, etc
kfp@smkrp.org

Retrouvez tous les numéros de KFP
smkrp
KINÉ FLASH PARIS
WEB

On la connaissait pugnace et belliqueuse, le couteau entre les dents, prête à démasquer le moindre petit praticien brûleur de quotas, l'arrosant à tous moments de ses statistiques aux variations saisonnières, l'indu en bandoulière, l'ASV à la ramasse, la DEP en frustration, les franchises à l'office, et les contrôles à l'intox, résultat le drapeau noir flottait sur la marmite.

Mais voilà.

Depuis 2006, le masseur-kinésithérapeute s'est doté d'un Ordre professionnel, accouché dans la douleur et aux forceps, certes, mais ainsi il est parvenu au grade suprême de …. masseur-kinésithérapeute.
C'est la même chose me direz vous ? Pas du tout.
Le masseur-kinésithérapeute, estampillé conventionnel, interlocuteur singulier, mais quantité négligeable et corvéable à merci du grand cirque « uncamesque », a changé de statut.
Aujourd'hui, le diplôme ne suffit plus pour exercer. Il lui faut être inscrit au tableau de l'Ordre, dont la première mission est de garantir la qualité des soins. C'est la loi, pour tous, salariés comme libéraux, et c'est parce que nous acceptons de nous soumettre à cette contrainte de nos pairs que notre valeur sociale force au respect.

La Sécurité Sociale ne définit pas nos compétences, elle en profite.

C'est un décret qui valide nos actes et non pas une nomenclature. Qu'on se le rappelle et qu'on se le rabâche !
En 2009, notre chère Sécu (je pense à ce qu'elle nous coûte), va devoir se mettre en conformité avec la Loi et contacter chaque MK pour lui demander son numéro d'inscription au tableau de l'Ordre. En cas de non-inscription, l'exercice deviendra immédiatement ILLÉGAL, et elle perdra irrémédiablement ce praticien dans son offre de soins. Le praticien bien sûr, perdant également son droit d'exercer.
Et bien, mademoiselle la Sécu fait sa chochotte, elle minaude, elle tortille du SCUD, rechignant à envoyer ce missile, qui risquerait de la priver de quelques uns de ses esclaves préférés, les MK libéraux conventionnés.

En 2009, les salariés opposés à la cotisation ordinale obligatoire, vont être poursuivis judiciairement et s'ils ne cotisent pas, ils seront interdits d'exercer, même à l'hôpital.
Où vont donc aller se faire soigner les patients ???
Le déficit démographique ajouté à l'exercice minimum hospitalier, et le MK libéral, inscrit et conventionné, risque de devenir une perle rare, une pépite dans le tas de sable, une inaccessible étoile, bref, ce qu'en terme de syndicalisme on appelle une CPIP-PF-UGB. Une Catégorie Professionnelle Idéalement Positionnée Pour Faire Une Grève Bouchon.

Enfin, notre bâton de Maréchal, notre médaille d'or, notre Madeleine de Proust, pouvoir toucher du doigt, l'extase SNCF !

Jouissance absolue d'une minorité, qui peut en emmerder le plus grand nombre.

C'est fou comme depuis que la Sécu s'est rendue compte de ce piège, la douceur l'anime, la prudence l'inspire, la gratitude la tente, bref, l'amour s'insinue ...

Michel Rusticoni

La CSPD pourrait remplir un temps où il ne se passe rien, sinon écouter la CPAM égrener des chiffres sur l'exercice de la profession.
Des chiffres où l'on est mis à l'index, où elle survole rapidement ceux qui sont en notre faveur, qui illustrent nos efforts pour une maîtrise médicalisée, conduisant à une meilleure gestion des deniers publics. À un autre moment, dans un grand élan de générosité, la caisse accordera à une poignée de kinésithérapeutes une subvention à l'informatique (quelques euros) car leur taux de télétransmission est légèrement inférieur à la norme conventionnelle, cette somme allouée n'ayant aucun rapport avec le coût de l'informatisation d'un cabinet et sa maintenance. Enfin, cet avis nous sera demandé au cours d'un vote solennel afin d'entériner cette grande largesse.

C'est négliger que nous sommes présents aux CSPD pour représenter et défendre tous les confrères. Tout est organisé, dicté par avance. Cette CSPD est une grand-messe où les professionnels sont réunis pour écouter la bonne parole, se soumettre à la rigueur de la Loi, des circulaires internes. C'est une réunion bien verrouillée.

Au cours de cette représentation théâtrale, il faut attendre la brèche, la faille, la contradiction pour s'y glisser et faire naître un progrès, aller dans le sens souhaité par les professionnels qui désirent un changement. Car, là aussi, certains refusent de s'infiltrer, profiter de cette opportunité que l'on décèle, se figeant dans un immobilisme, refusant tout.

C'est ce que nous avons vécu lors de la mise en place de la suppression partielle et des modifications de la D.E.P. Cette mise en place devait répondre à plusieurs impératifs : SIMPLIFICATION mais pour tous, Caisses et masseurs-kinésithérapeutes.
Obligation de transmettre la PRESCRIPTION, sa dématérialisation étant l'évolution souhaitable à terme, dans un système informatique simple d'utilisation et fiable.

La période de transition posant le plus de problèmes : refus d'alourdir notre tâche par des travaux de classement et d'annotation des prescriptions, proposer de garder les prescriptions à la disposition des Caisses. Il fallait faire converger les intérêts de chacun.
C'est alors que tout change, de véritables relations de travail naissent, conduisant à l'acceptation de nos propositions. Ce travail a été possible car les intérêts de chacun ont été respectés, la reconnaissance des parties, la confiance qui nous est accordée a permis cette simplification pour les soins des patients bénéficiant de 30 séances ou moins de rééducation par année glissante.

De la rigueur de la loi, la négociation fondée sur la confiance et le respect mutuels a conduit à la réalisation de ce qui nous semblait une évidence.

Jean-Pierre Lemaître

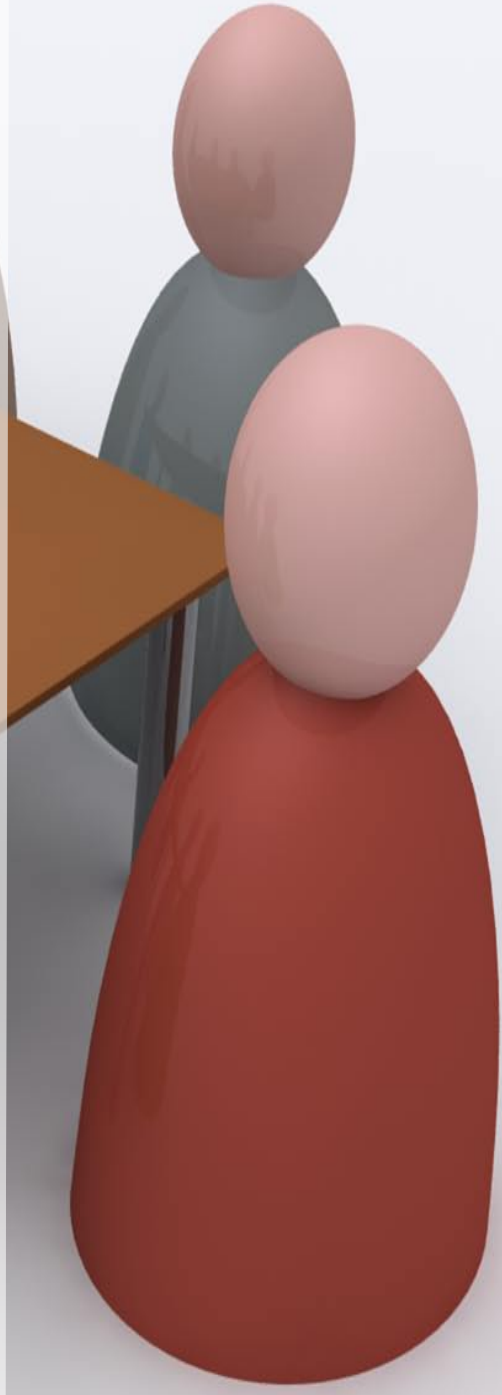

CSPR Île-de-France

Notre Convention Nationale a instauré en 2007 un nouveau niveau de relation entre la profession et les Caisses d'Assurance Maladie :

Les Commissions Socio-Professionnelles Régionales (CSPR)

Elles sont composées, comme les autres CSP (Départementales et Nationale), pour moitié de représentants des Caisses (la section sociale) et pour moitié de représentants de la profession (la section professionnelle).

ILE DE URCAM FRANCE
Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie

Les missions d'une CSPR sont ainsi définies dans la Convention :

Veiller à la régulation de la démographie des masseurs-kinésithérapeutes en :
– contribuant aux travaux de la mission régionale de santé ;
– mettant en œuvre les dispositifs conventionnels que les parties signataires pourraient adopter pour la mise en œuvre d'une politique de gestion prévisionnelle de la démographie et de la répartition géographique de l'activité ;
– développant une offre de service régionale pour orienter les installations des masseurs-kinésithérapeutes libéraux vers les zones sous-dotées.
La CSPR suit également l'évolution des dépenses régionales en rapport avec les soins de masso-kinésithérapie.
Ses analyses portent en particulier sur la problématique de l'optimisation des placements, après intervention, en soins de suite et de réadaptation et en centres de rééducation fonctionnelle (SSR et CRF).

La CSPR de la Région Île-de-France a été mise en place le 25 septembre 2007, puis s'est réunie les 16 avril et 28 novembre 2008.

La réunion d'installation a consisté en la désignation de son Président et son Vice-président, l'adoption de son règlement intérieur, et un exposé par l'URCAM des dépenses régionales en masso-kinésithérapie à fin juillet 2007, sans aucune relation avec la démographie.

Le 16 avril 2008, l'URCAM a présenté les dépenses régionales à fin décembre 2007, sans autres éléments démographiques que ceux publiés sur le site Internet de l'URCAM (C@rtoSanté). Un point d'information sur les travaux de la Mission Régionale de Santé, censée depuis l'année 2006 établir une délimitation des zones déficitaires en professionnels de santé, nous apprend qu'**aucune conclusion** précise n'a été donnée en ce qui concerne les médecins, et que les données pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes pourraient être calquées sur celles-ci… Mais comme il est prévu que les ARS – dont on ne connait pas encore l'organisation – remplacent les MRS, personne ne semble vouloir aller plus avant !
La section professionnelle a alerté l'échelon régional des Caisses sur la problématique de la récupération d'indus lancée par quelques Caisses Primaires de la Région suite à la modification de la Nomenclature. Réponse de l'URCAM : « Nous n'avons aucun pouvoir sur les Caisses Primaires ». Sic. On se contentera donc de « faire remonter » au niveau National.

La dernière réunion du 26 novembre 2008 a été le point d'orgue de la démonstration de l'inutilité de cette Commission par, nous semble-t-il, le manque d'intérêt et de bonne volonté de nos interlocuteurs de la section sociale : absence de tout représentant de la MSA et du RSI, un représentant de la CRAM, et un médecin-conseil – soit deux représentants des Caisses sur les six prévus. Même pas de quorum dans la section sociale !

Pas de présentation de données démographiques, quelques chiffres d'évolution de dépenses de masso-kinésithérapie totalement inexploitables, aucune corrélation entre l'augmentation de ces dépenses et l'évolution de la Nomenclature ou la création des nouvelles lettres-clé d'indemnités de déplacement, aucune tentative de relativisation de l'évolution des dépenses avec l'optimisation des placements en SSR et CRF. Même fin de non recevoir que précédemment sur les récupérations d'indus, ainsi que sur la problématique – là encore très diverse suivant les Caisses Primaires de la Région – des simplifications administratives consécutives à la suppression partielle de la demande d'entente préalable.

Conclusion : les Caisses Régionales n'ont pas de pouvoir sur les Caisses Primaires, pas même celui d'essayer d'en harmoniser les actions et les procédures, l'URCAMIF ne montre pas de réel empressement à travailler efficacement sur les problèmes démographiques des masseurs-kinésithérapeutes. Encore une fois, que de temps et d'énergie perdus pour les six membres assidus de la section professionnelle !
Mais je suis mauvaise langue, tout ira beaucoup mieux avec les ARléSiennes (pardon, les ARS)…

Philippe Cochard

SYNDICAT DES MKR DE PARIS : COTISATIONS 2009

	Cotisation 2009	Quote-part départementale	Quote-part fédérale
Tarif individuel	308 €	73 €	235 €
Tarif réduit **	270 €	46 €	224 €
1ère adhésion, nouveaux diplômés, retraités, salariés	49 €	10 €	39 €
Étudiants 3° année	15 €	0 €	15 €

** Associés, conjoints, plus de 60 ans*

Il est né le divin enfant

« Sonnez hautbois, résonnez musettes
Il est né le divin enfant
Chantons tous son avènement »

Le PHYSIOTHÈRAPEUTE nous est né.

Son père le Masseur et sa mère la Kinésithérapie, le ventre gros, erraient désespérés dans tous les couloirs déserts des ministères, ignorés, méprisés, rejetés, ne sachant où trouver asile.
Les contractions se rapprochaient, mais les portes des grandes adresses restaient closes. Enfin une lueur dans la nuit, celle de l'espoir et de la conviction. Sur les Buttes-Chaumont, une petite maison leur donna refuge. C'est ainsi qu'ils finirent par crécher à KFP.
Gloire à toi, enfant légitime de l'utopique et de la nécessité, entre dans la maison de l'espérance. Tu es ici chez toi, d'ailleurs on t'attendait depuis longtemps, un peu comme le Messie, sans doute…
Délicatement posé sur une table de massage, la famille s'extasie.

- Oh ! Comme il est beau, dit tonton Philippe, il a les mains de son père.
- C'est fou comme il ressemble à sa mère, susurre tata Fanny.

Eh oui, ils sont tous là, Bernard, Claude, Dinah, Ėric, Fanny, Jacques, Jean-Louis, Jean-Pierre, Ludwig, les Michel et les Philippe, penchés sur le berceau, rivalisant « d'à greu, à greu », avec dans les yeux les étincelles qui changent le monde.

Bienvenue à toi PHYSIOTHÈRAPEUTE, agitateur d'avenir.

Sur les murs des écoles j'écris ton nom, sur les bancs des facultés j'écris ton nom, et sur le front des audacieux j'écris ton nom : PHYSIOTHÈRAPEUTE

C'est ainsi que KINE FLASH PARIS pourrait devenir PHYSIO FLASH PARIS.

Michel Rusticoni

Une journée d'UNION RÉGIONALE fort conviviale

Par un matin clair mais un peu frais, ce samedi 22 novembre, les élus des syndicats de l'Île-de-France, comme chaque année, furent conviés avec quelques invités supplémentaires à une journée à thèmes par Philippe COCHARD, Président de l'UR et Bernard GAUTIER, Conseiller Fédéral de Région, Président du Syndicat 93, accompagné par son Pt d'honneur, Lucien SIMON, qui fut Premier Secrétaire Général de la FFMKR.

Après un accueil à l'hôtel Campanile de BOBIGNY avec un café fort sympathique, nous nous installâmes pour écouter dans un premier temps Gérard VIENS, Économiste de la Santé, Directeur de l'Institut de la Santé, professeur à l'ESSEC.

L'économie du système de santé

Après nous avoir inondé de chiffres tous plus intérressants les uns que les autres, mais qui ne nous ont pas vraiment rassurés, il nous précisa certains points :

- Que la Cour des Comptes alertait régulièrement mais avec peu de résultats…
- Qu'il fallait fixer des objectifs de dépenses et de recettes équilibrés et réalistes, accompagnés de mesures permettant de les réaliser…
- Que les négociations avec les professionnels de santé sur les revalorisations tarifaires sont menées sans articulation avec l'enveloppe fixée par le Parlement (ONDAM)
- Une mise en garde concernant la seule rationalisation de la gestion des organismes comme des prestataires de soins (établissements de santé) et la lutte contre le gaspillage ne suffiront pas à équilibrer les comptes.

Bref, un inventaire important mais peu optimiste.

La responsabilité des praticiens de santé pratiquant l'ostéopathie

Le dossier fut exposé par Didier CHARLES, juriste du Sou Médical.
Il décortiqua tous les articles des décrets 435 et 437 du 25 mars 2007 en les développant un par un, ce qui permit à l'assemblée de poser un grand nombre de questions. Cette prestation fut très appréciée et se poursuivit pendant le repas et en début d'après-midi.

La Prévention par le masseur-kinésithérapeute

Ce fut le troisième thème présenté par Francis HEBTING, Conseiller Fédéral, Secrétaire Général Prévention FFMKR, membre de la Commission Scientifique du CNPK.
Exposé très clair ayant démontré l'importance de la Prévention dans notre exercice et de ce qui doit être mis en place pour l'avenir de notre profession.

Cette journée nous donna aussi le plaisir de rencontrer deux de nos sponsors qui présentèrent leurs produits tout au long de la journée et qui répondirent aussi aux nombreuses interrogations des consœurs et confrères ayant répondu à l'invitation.
La MACSF, représentée par Patrick CASANOVA, nous offrit en plus de la présentation des contrats, un CD de l'Orchestre et Chœur de l'AP-HP, sponsorisé par la MACSF.
Les laboratoires EONA, représentés par Aurélie RINGUEDÉ, nous remirent la documentation de leurs produits avec un échantillon pour essai.

Un grand merci aux organisateurs, aux intervenants ayant accepté de consacrer une partie d'un samedi pour nous rencontrer, et à nos sponsors. Ces journées très conviviales sont très riches d'enseignements, permettent des échanges qui sont indispensables à notre parcours de professionnel de santé.

Fanny Rusticoni

Coups de points

À l'heure où les lampions s'enguirlandent, où les sapins se bannièrisent, et où les Père Noël cachent leurs fausses dents derrière leurs fausses barbes, les économistes se tâtent, tout en palpant le pouls de l'opinion. Une acrobatie où les amateurs sont priés de s'abstenir.
Honteusement dissimulés sous leurs échelles, ils fourbissent en secret leurs plus fielleuses saturnales. Débauche, désordre et licence, leur programme est prêt pour 2009.

L'objectif : le trou de la Sécu.
Le montant : 10 milliards d'euros.
Les moyens : taper du point.
Les outils : des gants de prélèvement
La morale : aucune.
L'art et la manière : la boxe.
À ma droite : la TVA dit l'Ange Blanc
À ma gauche : la CSG, dit le Bourreau de mes thunes
La finalité : un coup de point gagnant et pis c'est tout.

Ange, « n'y va pas, tout est combiné d'avance, le match est truqué, et avant même que tu te sois levé de ta chaise, ils te jetteront à la figure l'éponge sacrée, et »* la CSG « te frappera au- dessous de la ceinture, et jamais plus tu ne pourras faire l'amour »*, à tire d'ailes.

Un point de TVA rapporte 0,3 milliard d'euros
Un point de CSG en rapporte 10 milliards**.

Un petit point pour boucher un gros trou.
Faites vos jeux. Les jeux sont faits. Rien ne va plus.

Michel Rusticoni

*Le combat avec l'Ange, de Jacques Prévert
** Gérard Viens – Économiste de santé, Directeur de l'Institut de la Santé, professeur à l'ESSEC

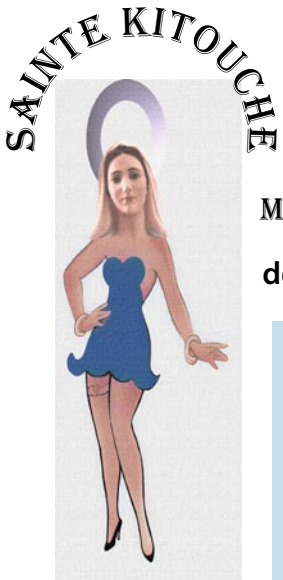

LES PROPHÉTIES DE SAINTE KITOUCHE, PATRONNE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

décembre 2008

Un soir dans la peau
D'un kiné tu t'endormiras
Et le matin, un physio
Te réveilleras

Petits et grands maux d'Ordre

Les kinés salariés titulaires de la Fonction Publique Hospitalière se targuent de ne pas avoir de contrat écrit signé et invoquent cette absence pour ne pas être inscrits au Tableau sous prétexte qu'un contrat est exigé pour l'inscription.
Les mêmes viendront sans doute se plaindre de leurs conditions de travail ! Nul doute que leurs syndicats se battront pour améliorer les termes d'un contrat fantôme…

Kinésitherapie et risques professionnels

Chaque année la MACSF-SOU MEDICAL nous communique son rapport annuel des risques professionnels. Ce groupe assure près de 20.000 kinésithérapeutes. Avec 55 déclarations en 2007, la profession a une sinistralité de 0,28% (soit une baisse par rapport à 2006 : 0,35%). Compte tenu des millions d'actes effectués chaque année, cette sinistralité reste faible dans le monde médical. Cependant on peut quand même s'interroger sur les conséquences, parfois dramatiques, de certains gestes. En effet le rapport relève : 9 cas de fractures (côtes, col du fémur, tibia, humérus, poignet), dissection de l'artère vertébrale, paraplégie, entorse du genou, récidive de hernie discale, luxation de l'épaule et rotule, distension du LCA, brûlures par électrothérapie ou enveloppement chaud et, beaucoup plus grave, une noyade au cours d'une séance de balnéothérapie. Bien sûr toutes ces plaintes ne sont pas obligatoirement fondées voire même abusives, cependant nous devons rester vigilants et très attentionnés à chacun de nos actes. La routine quotidienne, la fatigue due à un exercice épuisant physiquement et surtout psychologiquement, la diversité et la multiplicité de nos actes, nous imposent de plus en plus d'attention et de vigilance. Gare à ceux qui se lancent dans des actes ou des techniques qu'ils ne maîtrisent pas, comme vous le voyez les conséquences peuvent être invalidantes voire mortelles. Alors plus que jamais interrogeons-nous, soyons attentifs et surtout restons très prudents car l'accident guette chacun d'entre nous.

Jean-Louis Besse

MACSF groupe — LE SOU MEDICAL 1891

EN BREF

Les kinés se lèvent tous contre le projet de Réingénierie de leur formation.

Union sacrée des syndicats de kinésithérapeutes (FFMKR et Union) contre les propositions émises par le gouvernement dans le cadre de la réforme de la formation initiale et son intégration dans le système européen LMD. Refusant de cautionner des travaux qui ne correspondent en rien aux aspirations de la profession, nos représentants ont quitté la table de travail accompagnés par les responsables du Conseil National de l'Ordre.
Lire la motion commune

L'ostéopathie dans le collimateur de l'Académie de médecine

La Faculté de médecine de Dijon, qui propose aux étudiants de 2ème et 3ème année une formation privée d'ostéopathie, se fait rappeler à l'ordre par l'Académie de médecine. Celle-ci dénonce une « violation des règles de l´enseignement médical » et rappelle que « L´ostéopathie n´est pas une discipline médicale, mais une méthode empirique de traitement manuel des dérangements vertébraux mineurs, qui, appliquée sans discernement, peut être responsable de complications, notamment au rachis cervical » .
Lire le communiqué de l'Académie de medecine

TENS et allergies

Votre patient présente des lésions eczémateuses sous vos électrodes d'électrostimulation. Il est peut-être allergique aux acrylates contenus dans le gel des électrodes. Cette information a été révélée dans le cadre des 29e Cours d'actualisation en dermato-allergologie qui se sont tenues à Angers du 16 au 18 octobre 2008.

Les radars parisiens plus « intelligents » que les autres

Les radars automatiques ne font pas la distinction entre beau et mauvais temps. Ils flashent toujours à la vitesse maximale autorisée. Ceux implantés sur le périphérique parisien sont paramétrables à distance et n'hésiteront pas à vous flasher à partir de 60 km/h au lieu 80 km/h les jours de pollution.

Exercice illégal : arrachez-les !

UNE IDÉE SIMPLE POUR LUTTER TOUS ENSEMBLE CONTRE L'EXERCICE ILLÉGAL DU MASSAGE.

Nous sommes 2.700 Masseurs Kinésithérapeutes à Paris tant en libéral qu'en salarié.

Donc 2.700 citoyens qui circulons chaque jour dans la Capitale, au moins deux fois par jour, pour aller travailler. Je ne parle même pas des domiciles, courses, sorties… qui sont autant de déplacements supplémentaires.

Au minimum, c'est donc un potentiel de **5.400 déplacements/jour** que nous pourrions utiliser efficacement pour lutter contre l'exercice illégal du massage.

Si à chacun de nos déplacements, nous en profitons pour arracher les affichettes d'offre de massage par des non-kinés collées sur les descentes d'eau pluviales des immeubles, nous lutterons efficacement contre cet exercice illégal, qui souvent cache de la prostitution.

Nous mettrons moins de temps pour arracher ces affiches illégales (dont le collage est d'ailleurs interdit par la Ville de Paris), qu'il n'en faut à ces illégaux pour les réaliser et les coller.

Nous venons de faire l'expérience dans le XV° arrondissement de Paris. En revenant régulièrement sur les tuyaux de descente d'eau qui servent de supports habituels à ces affichages, nous avons nettement diminué leur présence.

Pour être efficace, il nous faut tous agir, tant les libéraux que les salariés.

Pensez-y :

Si chaque kiné fait en plus une course ou un domicile par jour, c'est un potentiel de 10.800 occasions de lutter chacun à notre niveau contre l'exercice illégal.

Jean-Pierre Prost

Vœux ou illusions…2009 une année noire

En ces périodes de fin d'année, il est d'usage d'envoyer des vœux ; oui bien sûr, mais souvent ce sont des vœux « standard » qui passent rapidement à la corbeille au grand dam des écologistes.

Mais oui, mais alors que peut-on nous souhaiter ?

Bonne année. Celle-ci n'a pas été heureuse et la suivante risque d'être pire.

Bonne santé. Oui, il en faut pour tenir le coup ; remonter le moral des gens ; leur expliquer que nous devrons réduire le nombre de séances ; qu'il faudra les abandonner certains jours car il faudra aller traiter des personnes isolées en zone sous-dotée ou défavorisée ; mais par contre, qu'ils nous verront pendant plus d'années que prévu du fait de l'allongement des années de travail et de la réduction de nos pensions de retraite. Quelle chance ils vont avoir.

Mais pour l'année 2009 quelles avancées pouvons-nous espérer d'un gouvernement qui cherche où trouver des finances ? Quels seront ses vœux ? Que va-t-il pouvoir formuler ? Un plan de relance ? Cela veut tout dire et rien en même temps. Et je ne parle pas de nos Caisses d'Assurance Maladie ; car là, c'est le pompon…

Il y a plusieurs mois, nous avons signé une Convention comprenant des simplifications administratives ; je pense que le mot simplifications ne doit pas avoir le même sens pour eux et pour nous ; c'est encore pire qu'avant ; car depuis quelques temps, c'est un vrai casse-tête chinois ; même le Directeur de l'UNCAM jette l'éponge en se défaussant vers les caisses n'arrivant plus ou ne voulant plus gérer le système.

- Vous voyez le bazar ; l'UNCAM vous notifie un protocole ; auparavant le RSI et la MSA suivaient ; mais tout d'un coup, par quel mystère, ils ne jouent plus dans la même cour ; chacun décide de ce qui doit être fait. Du n'importe quoi.

- Plus de DEP pour les trente premières séances sur une année glissante ; et bien non ; le gouvernement vient de faire voter ce fameux article 34 du PLFSS qui a fait tellement couler d'encre que les plumiers sont vides. Vous savez, cet article qui prévoit des référentiels pour un certain nombre de pathologies pour réduire le nombre d'actes par série ; soi-disant qu'il y a des professionnels qui abusent ; ils ne se sont jamais penchés sur le fait qu'il est plus facile de récupérer pour un sujet jeune qui doit marcher plus vite pour ne pas avoir froid car il squatte dans le Nord, que pour un moins jeune qui a élu domicile dans le Sud et qui doit ralentir du fait de la chaleur; pourtant, ils devraient commencer à le comprendre, car la moyenne d'âge de nos élus devrait plutôt les faire rentrer dans la catégorie des « récupère » moins vite au soleil; à moins que d'ici quelque temps, on puisse imaginer un « viagra générique » pour récupération plus rapide. (remarquez que si vous supprimer le « p » du dernier mot nous arrivons à une situation très tendue, ce qui n'est pas bon pour le muscle) Super. Non vraiment trop, c'est trop ; faut pas prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages disait un certain auteur apprécié de quelqu'un que je connais bien ou presque.

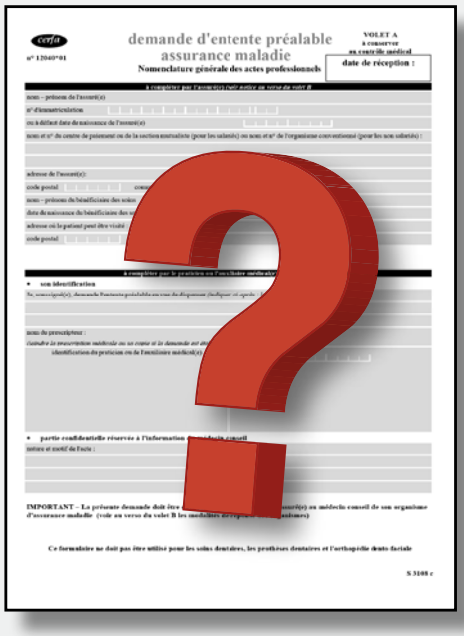

En fait, nous sommes rentrés dans la phase : « **RÉCUPÉRATION et PARTAGE** » mais encore une fois pas à notre avantage

- Récupération des indus
- Récupération des prescriptions
- Récupération des franchises
- Récupération de l'ASV
- Récupération des années de retraite
- Récupération des études
- Partage des compétences
- Partage des études
- Partage des actes
- Partage des référentiels, etc

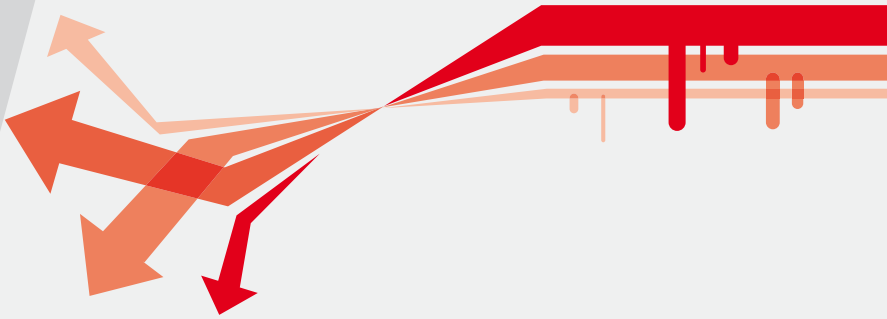

Jusqu'où faudra-t-il aller ? Devrons-nous partager notre âme ou nos cieux !!!! Quitter nos cabinets pour arpenter le pavé des villes pour se faire entendre ?

En fin de compte, vous signez une convention car notre système en France ne nous permet pas actuellement de faire autrement. On espère en contre-partie de soi-disant avantages positifs pour notre profession. Et bien en fin de compte, c'est triste à dire, mais c'est un peu comme une pochette surprise que l'on promet à un enfant et dans laquelle il n'y a pas grand chose.

Allez, ne nous laissons pas aller en cette fin d'année à un peu de morosité ; nous avons un superbe métier ; à nous de ne pas baisser les bras ; continuons à retrousser nos manches ; c'est ce que nous faisons d'ailleurs tous les jours dans nos cabinets et à l'hôpital ; aidons nos jeunes à relever des défis professionnels pour que leur exercice puisse ressembler à ce qu'ils avaient espéré.

Allez bonne année quand même ; une bonne santé c'est préférable et comme nous le disons avec mon voisin de pharmacien, nous nous souhaitons encore beaucoup de clients. PACE E SALUTE diraient certains.

Fanny Rusticoni

À LIRE

Naissance de la kinésithérapie

Un art de guérir confié à des aides

Jacques Monet, directeur de l'ADERF, nous propose un ouvrage qui devrait être sur le marché en début d'année prochaine. Il vous permettra de découvrir la genèse de notre métier, ses acteurs et le groupe d'intérêt qui ont permis l'émergence de notre profession. À commander dès maintenant sur le site de l'éditeur.

WEB

Machine à café contre lampe chauffante

L'exercice de la kinésithérapie résistera-t-il longtemps, au condominium physiothérapique ?
Salariés contre libéraux. 35 heures contre 70. Twingo contre Ferrari. Mauvaise foi contre a priori. La liste est longue, et semble inépuisable, tant ces aphorismes délétères chatouillent les amis des uns, comme les amis des autres.
Les salariés reprochent aux libéraux de ne gagner leurs honoraires qu'en cuisant leurs patients sous la lampe chauffante, tandis que les libéraux reprochent aux salariés de ne faire chauffer que la machine à café.
Cuire ou ne pas cuire, telle est la question ?
Question fondamentale, s'il en est ? Pierre angulaire, s'il en faut ?
L'évaluation des pratiques professionnelles sera à ce prix.
Le Père Noël va nous apporter des « facilitateurs ». Ne sachant pas très bien ce que ce nouveau mot voulait dire, j'ai demandé à Monsieur Larousse et à Madame Robert de m'éclairer. Rien, pas un mot, silence total. Ces gens-là ne dénoncent pas, ils savent entretenir le mystère. En désespoir de cause je me rabattis sur l'Almanach Vermot.
Le fameux, « *comment vas-tu, yau de poêle* », ayant sauvé beaucoup de situations désespérées, je me plongeai avec béatitude,dans ce puits sans fond de la connaissance, d'où ont surgi parfois tant de vérités, authentiquement sincères. Je ne fus pas déçu.
Or donc : « facilitateurs » veut dire : « empêcheurs de tourner en rond », j'en étais sûr !
Je me doutais bien, que ce « facilitateur » avait quelque chose à voir avec le transit.
Tout frais moulus sortis des urnes, ils vont prendre place petit à petit dans nos consciences.
Le goupillon sanctificateur à la main, excommunieront-ils à tour de bras ?
Ou bien, en miséricordieux Pères Dodus, saupoudreront-ils le Label Rouge Conventionnel sur nos masses laborieuses et soumises ?
Mais qui seront-elles, ces éminences grises de la qualité ? Combien soignent-elles de patients par jour ? Quelles vulnérabilités économiques les ont façonnées ? Quelles diversités de formations représentent-elles ?
Aurons-nous des réponses, Père Noël, vous en qui notre croyance est si colossale ?
À propos Père Noël, vous qui êtes si fort, vous ne pourriez pas inventer une lampe chauffante qui fait du café ?

Michel Rusticoni

AGENDA

18 décembre 2008	CPAM de Paris – Mise en place commission art. 23
18 décembre 2008	Conseil d'Administration du SMKRP
20 décembre 2008 – 4 janvier 2009	Vacances scolaires
23 décembre 2008	CPAM de Paris – Groupe de travail DEP

Face aux normes….2015

La Loi sur les ERP « Établissement Recevant du Public » sera aplicable en 2015 pour tous les locaux destinés à recevoir du public.

Qu'en est-il actuellement ?

Si vous vous installez dès aujourd'hui, si vous faites des modifications dans votre cabinet, si vous faites construire, certaines normes sont désormais applicables. Elles concernent les conditions d'accessibilité des établissements pour les personnes à mobilité réduite, les conditions d'hygiène (toilettes, points d'eau…) et les normes de sécurité incendie (matériaux, équipements, alarmes, cheminement…)
En tant que Masseur-Kinésithérapeute recevant du public dans nos cabinets, nous sommes donc concernés par ces dispositions. Nos cabinets sont classés en 5ème catégorie de type U, établissements sanitaires, en application des articles R123-18 et R123-19 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Nos cabinets sont soumis à des règles précises liées :

- À la sécurité incendie
- Aux installations électriques
- À l'accès aux personnes handicapées
- Aux risques liés à l'amiante, aux risques naturels et technologiques
- Aux aires de stationnement

Qu'en sera-t'il en 2015 ?

Dans l'état actuel des choses, même si cette Loi devra être applicable en 2015, il semble difficile de penser que cela se fera du jour au lendemain. De nombreux cabinets ne sont pas ou peu aux normes ; mais par contre il faudra peu à peu s'y résoudre en essayant d'améliorer l'hygiène, la propreté, la décoration, les équipements techniques, le choix des matériaux autorisés, l'accessibilité, etc...
Chaque changement, amélioration, évolution, devra se faire en accord avec cette nouvelle Loi. Nous devons nous y préparer et ne pas attendre le dernier moment pour se renseigner.

- DDASS
- Services pompiers et incendie
- Bâtiments de France
- Plan d'Occupation des Sols
- Mairie…

Sachez que cela ne concerne pas seulement les ERP mais aussi par exemple la construction d'une maison particulière. Le permis de construire ne sera délivré que si les commissions « handicapé et sécurité » donnent un avis favorable à sa délivrance. Renseignements auprès des cabinets d'architectes et de la Direction Départementale de l'Équipement.

Rendez-vous en 2015……

Fanny Rusticoni

Sources : dossier FFMKR, Pôle Exercice et Compétences, Françoise Escarment, 2008

par Claude Cabin et Philippe Cochard

L'État doit 1,7 milliard d'euros à la sécu

C'est le montant estimé par la Commission des comptes de la sécurité sociale nous apprend *CSMF Actu* du 28 novembre. Cette somme reste conséquente malgré l'apurement des comptes en octobre 2007 pour un montant de 5,1 milliards d'euros.

Les dispositions engagées dans le cadre du plan de relance de l'économie risquent fort de creuser de nouveau la dette de l'État vis à vis de la sécu. La vigilance s'impose.

L´hospitalisation à domicile s´ouvre aux libéraux

Sur *Égora*, le 2 décembre, Catherine Holué rend compte des 12 ème journées de l'HAD. Roselyne Bachelot s'est ouvertement engagée à soutenir l'HAD dans le cadre de la future loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire, tout en veillant à ce que l'HAD ne dispense pas de simples prestations de services à domicile. Si les responsables des établissements HAD semblent disposés à signer des accords avec les professionnels de santé libéraux, ces derniers restent dans l'expectative car comme le précise Elisabeth Hubert : « *Il y a un équilibre délicat à trouver entre, d´un côté, notre statut d´établissement et notre tarification T2A, et de l´autre, la rémunération des intervenants libéraux, la charge de travail supplémentaire que représente pour eux des malades lourds, très chronophages, ainsi que leurs besoins de formation* » .

On comprend l'intérêt de Mme Bachelot pour l'HAD dont le prix moyen de journée est de 200 € contre plus de 700 € pour l'hôpital. Les libéraux n'accepteront de se joindre à cette démarche que s'ils ne sont pas floués une nouvelle fois.

Les dépenses de la Sécu vont augmenter en 2009 huit fois plus vite que le PIB

Les Échos du 4 décembre annoncent une progression des dépenses de 17,1 milliards d'euros pour atteindre un montant une fois et demie supérieur au budget de l'État. Si ces dépenses n'ont pas de lien avec la crise économique, celle-ci devrait engendrer un accroissement du déficit de 11,4 milliards d'euros pour l'ensemble des régimes.

Il faudra nous battre car le gouvernement tente déjà de limiter la casse en limitant notre activité et nos honoraires.

LMD et paramédicaux : les étudiants « mis à l´écart »

Franck Gougeon sur *Égora,* le 4 décembre, relate la protestation des fédérations d´étudiants paramédicaux face à leur éviction des groupes de travail de la concertation sur l´intégration des formations paramédicales au dispositif licence-master-doctorat (LMD). Les fédérations ne siégeront que dans le groupe de travail « vie étudiante ».

Le gouvernement aurait-il peur de prendre les avis des futurs professionnels ?

10 millions de personnes en ALD

Constat fait sur *Égora*, le 4 décembre. Près d'un assuré sur sept sont en ALD. En 2007 la progression a augmenté de 4,2% par rapport à 2006. Selon le Dr Alain Weill, médecin-conseil à la CNAM, cette flambée aurait pour cause l'allongement de la durée de vie des patients pris en charge en ALD. 70% des ALD seraient liées aux maladies cardio-vasculaires, au cancer et au diabète.

Le forfait de prise en charge octroyé aux médecins traitants pour le suivi des patients en ALD serait-il étranger à cette recrudescence ? Le paiement à l'acte serait-il alors moins dispendieux que la rémunération forfaitaire ?

21% des remboursements de soins de ville découlent des prescriptions hospitalières

Toujours sur Égora du 4 décembre, le résumé d'une enquête inédite de l'Assurance Maladie, nous apprend qu'entre 2004 et 2007, les prescriptions hospitalières ont augmenté plus vite que celles de l´ensemble des prescripteurs : +5,7% en moyenne annuelle contre +3,8%. En 2007, les médecins hospitaliers ont été à l´origine de près d´un quart des prescriptions de médicaments. La CNAM entend inciter les médecins hospitaliers à prescrire des médicaments génériques mais se heurte encore à son impossibilité d´identifier individuellement les prescripteurs hospitaliers.

Les professionnels libéraux de santé sont-ils vraiment les fossoyeurs de l'Assurance Maladie comme il a été tenté de nous le faire croire depuis des décennies ?

Argentine et Chili au programme

Suite à l'annulation de la dernière édition, le « DAKAR » abandonne l'Afrique pour l'Amérique du Sud : un raid de 9.574 km dont 5.652 km d'épreuves spéciales à travers l'Argentine et le Chili, sur toute une gamme de terrains.

Parmi les 820 véhicules de la caravane (dont 710 concurrents), nous suivrons avec intérêt le parcours de notre confrère Frédéric BECART, copilote de Jérôme HARDY au volant du Mitsubishi n° 453 du Team Hardy Racing Team. Les deux hommes se retrouvent et évoquent volontiers leur première participation commune au « Paris-Dakar » en 1998 où ils ont terminé à la 34ème place.

Frédéric Becart : *« Nous avons passé, mercredi dernier, la première phase des vérifications administratives et techniques avec succès. Notre auto est prête pour l'embarquement. Nous la retrouverons le 29 décembre à Buenos Aires pour une deuxième séance de vérifications et enfin le départ le 3 janvier pour le plus grand et le plus célèbre des rallye-raid du monde. Nous avons le numéro 453 et partirons donc en 154ème position pour la première spéciale entre Buenos Aires et Santa Rosa de La Pampa (733 km). Pour nous, c'est un retour aux sources surtout que nous partons dans les mêmes conditions qu'en 1998, sans assistance : nous avons 2 malles de pièces et 7 roues de secours dans un camion d'assistance que nous retrouverons tous les soirs au bivouac. Je tiens à noter la première performance de Jérôme, qui est d'avoir remonté l'auto de A jusqu'à Z depuis le 3 novembre et atteint un tel niveau de préparation.*

Mes partenaires; Hardy Racing Team; Shock Master avec le concours de Ondes de Chocs STORZ MEDICAL (Adria SFM). Je suis toujours à la recherche de financement alors si vous avez des tuyaux, merci beaucoup. »

WEB

Pour de plus amples renseignements et pour le suivi de la course à partir du 3 janvier : cliquez sur la course en direct ou sur tracking.

WEB

Firmin le Barbier

Au pied de la Tour Eiffel, un petit restaurant moderne aux lignes épurées, impeccable, un véritable laboratoire où pour seule décoration sont alignées des bouteilles de vin de connaisseurs. On est accueilli chaleureusement par le patron, un chirurgien reconverti pour une deuxième carrière qui accompagnera avec plaisir les plats dressés artistiquement sur votre table.
La cuisine est moderne et de bon goût alliant les arômes avec délicatesse.
Tout est parfait, le foie gras, les magrets de canard, les fricassées de coquilles Saint-Jacques et gambas ; sans oublier les desserts somptueux, accompagnés de vin irréprochable.
En bref, la perfection pour 50€ à la carte.

Firmin le Barbier
20 rue Monttessuy 75017 Paris
01 45 51 21 55

Le Quatuor
Corps à cordes

Le Quatuor est un ensemble musical humoristique composé de Jean Claude Camors (*violon*), Laurent Vercambre (*violon*), Pierre Ganem (*alto*), et Jean-Yves Lacombe (*violoncelle*). Ces quatre garçons sans instruments à vent dévorent avec gourmandise tous les styles musicaux. Jazz, variétés, R&B, et bien sûr le classique. On les a vu courir avec des palmes, vous les verrez sauter sur des chaises. C'est fou ce qu'avec 7 petites notes, et beaucoup d'humour, la musique n'est plus une affaire d'esthètes, mais d'émotions.

Les immortelles d'Audiard commentent l'actualité

P.S

COMMENT ONT-ILS CHOISI ?

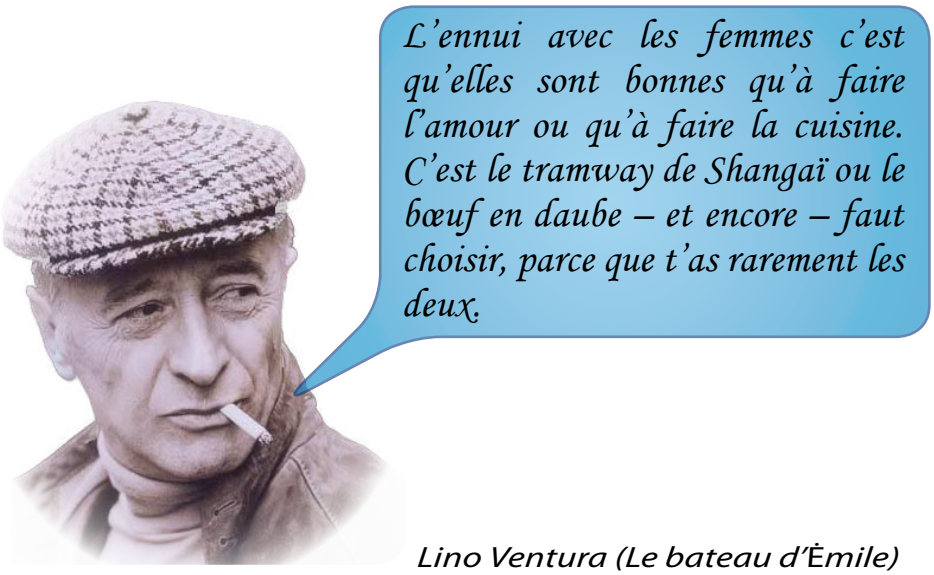

Lino Ventura (Le bateau d'Ėmile)